

DECISION N° 0140-2024

**portant validation du devis pour l'entretien des agrès de Gymnastique
à la Société GYMNOVA**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212700561-20240529-DAJ-DEC-24-226-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/05/2024

Publication : 31/05/2024

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant
délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu le devis N°DV000018023-2 de la Société GYMNOVA concernant l'entretien des agrès de
gymnastique

Considérant la nécessité de signer ce devis ;

DECIDE :

De valider la proposition de la Société GYMNOVA pour l'entretien des agrès de gymnastique
d'un montant de 5 668 € HT.

A Bernay, le 23 mai 2024

Marie-Lyne VAGNER

signé électroniquement le 28/05/2024,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

